

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 27 septembre 2021 à la salle des fêtes d'Estandeuil sous la présidence de Gérard GUILLAUME.

Les points suivants ont été traités :

LES PITCHOUNS : l'assemblée valide une demande de modification de l'agrément du multi-accueil, proposition faite à partir des chiffres de fréquentation, des pratiques des familles et de l'évolution de leurs demandes en cours d'année, de la difficulté de remplir toutes les plages horaires, de la capacité d'accueil des dortoirs,... avec un fil conducteur qui est de garantir le bien-être de l'enfant. Cette modification n'a aucune incidence sur le fonctionnement du service mais permet d'optimiser la fréquentation et donc la gestion de l'établissement.

URBANISME : ainsi qu'inscrit dans le volet Habitat du PLUIH, la Communauté de Communes a décidé de recruter un prestataire pour rédiger d'une part un cahier de recommandations architecturales et paysagères comprenant des fiches/outils pédagogiques comme outils de vulgarisation des règles du PLUH (tranche ferme 1) et d'autre part pour assurer une mission de conseil architectural et paysager direct auprès des porteurs de projets. Après consultation, trois offres ont été reçues et c'est le groupement Montrottier et Capitaine qui est retenu pour un montant de 26 500 € HT pour la tranche 1 ; cette mission, ainsi que l'impression des documents seront subventionnées à hauteur de 32,10 % par le Conseil départemental dans le cadre du Contrat Territorial de Développement durable. Le montant total de l'action s'élève à 36 500 € HT et bénéficiera de 11 716,50 € d'aide.

TRANSITIONS : Billom Communauté avait été sollicitée par la SCIC Toi et Toits à la fois pour identifier des toitures sur bâtiments publics et privés pour l'installation de panneaux photovoltaïques et pour investir dans la société. L'assemblée valide le fait d'acheter 30 parts sociales à 50 € chacune, soit 1 500 €.

MOBILITÉS/TRANSITIONS : dans le PCAET, est prévue la réalisation d'un schéma directeur cyclable. Celui-ci doit permettre la réalisation de pistes cyclables sur Billom Communauté mais également le développement de tout l'éco-système vélo sur le territoire. Il est donc décidé de lancer une consultation pour retenir un prestataire. Par ailleurs, il est également validé le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour réaliser des premiers chemins cyclables entre la voie verte le long de l'Allier et Billom (via Chauriat et St-Bonnet) d'une part et La gare de Chignat/Billom d'autre part. Ces deux opérations pourraient bénéficier de financement au titre des programmes Leader du PNR Livradois-Forez et du Grand Clermont à hauteur de 80 %.

MUTUALISATION : l'assemblée valide un avenant au groupement de commande signé avec Dalkia et relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments des membres et ce, afin d'intégrer des travaux d'aménagement de la salle des fêtes de Chauriat, notamment sur l'installation d'une chaudière à gaz.

CENTRE AQUATIQUE :

1 – Marché Dalkia : Dans le cadre de la mise en place du contrat global de performance pour le centre aquatique, la CAO (commission d'appel d'offres) réunie le 14 septembre dernier a décidé **d'attribuer à compter du 1^{er} octobre 2021 le marché à l'entreprise Dalkia** pour un montant d'environ 2,5 millions d'euros sur 10 ans. **Le marché comprend** l'entretien et la maintenance de l'équipement, la fourniture de l'énergie, les travaux de réparation prévus ou imprévus ainsi que la fourniture des produits spécifiques indispensables au traitement de l'eau (par exemple chlore, neutralisateur,...).

La piscine rentre par ailleurs pleinement dans le champ d'application du récent Décret tertiaire défini dans la Loi Elan qui impose de très forts objectifs de réduction de consommations énergétiques aux bâtiments tertiaires existants $\geq 1\ 000\ m^2$.

2 – Subvention : Dans le cadre du marché ci-dessus, le président est autorisé à déposer une demande de subvention au titre du CTDD (Contrat Territorial de Développement Durable) auprès du Conseil départemental pour un montant de 63 317 € qui viennent s'ajouter aux 220 000 € obtenus de l'Agence Nationale pour le Sport.

PROCÉDURES : la Communauté de Communes avait signé un Contrat Territorial de Développement Durable avec le Département, pour la période de 2019-2021, pour 7 actions, pour un montant de 552 655 € de dépenses et une enveloppe de subvention de 177 402 €. Deux actions ne seront pas réalisées et une troisième le sera pour un coût moindre qu'estimé. Il est ainsi proposé un avenant au contrat afin d'annuler des crédits et de les reporter sur le nouveau projet du marché global de performance énergétique sur le centre aquatique pour un montant de 63 317 €.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS : le conseil communautaire alloue des subventions pour les structures suivantes : 900 € pour l'Épicerie solidaire pour l'organisation d'une « journée bonheur » au zoo d'Ardes le 4 août et

1 800 € à l'association La Belle Vue pour l'organisation d'un festival de cirque sous chapiteau, m-septembre à Montmorin. Ce festival avait été programmé en 2020 et annulé en raison de la COVID.

RESSOURCES HUMAINES : accord pour l'instauration et la compensation des heures supplémentaires par l'attribution d'un repos compensateur équivalent, voire de manière exceptionnelle le versement d'indemnités horaires pour les agents

FINANCES

1 - Répartition du FPIC 2021 : l'enveloppe globale attribuée cette année, au bloc local, est de 739 945 € soit une hausse de 23 719 € par rapport à 2020.

Il est proposé de procéder à une répartition dérogatoire qui ne fait pas varier de plus de 30 % les répartitions de droit commun ;

- 447 080 € pour les communes

- 292 865 € pour la CC.

2 – Exonération ZORCOMIR : La loi de finances pour 2020 a mis en place un outil de soutien fiscal aux petites et moyennes entreprises exerçant une activité commerciale ou artisanales en centre-ville mais en zones de revitalisation des commerces en milieu rural. Pour Billom Communauté, seules les communes de St-Dier-d'Auvergne et St-Jean-des-Ollières sont concernées et cela concerne moins de 10 entreprises, pour un produit fiscal d'environ 3 000 € compensé à 33 % par l'État. L'assemblée valide cette proposition.

SIEG : validation de la modification statutaire du syndicat qui devient « Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme ». Sont pris en compte également la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Énergie (SIE), la modification du nom de certains SIE et l'intégration des adhérents à la compétence IRVE (infrastructure de recharge pour les véhicules électriques).

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE : l'assemblée prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : dans le cadre du dispositif « Prendre l'air (du temps) » et sur invitation de la DRAC, les services jeunesse et culture de Billom Communauté se sont associés pour proposer 3 représentations du spectacle de cirque « Le grenier à pépé » à Isserteaux, les 27 et 28 juillet. Environ 200 enfants des ALSH de Billom, Chauriat, Dallet, Vertaizon, et du SIGEP de Bort l'Étang ont participé à ces représentations et rencontres avec les artistes. Une soirée tout public a également été proposée le mercredi en soirée et a reçu 50 personnes. L'assemblée valide le dépôt d'une demande de subvention auprès de la DRAC pour 4 500 €

ECOPOLE DU VAL D'ALLIER : l'assemblée valide la participation financière 2021 avec le SEAT pour 35 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Attributions par le bureau communautaire de subventions :

- x dans le cadre de l'**OPAH** à différents habitants des communes suivantes : 500 € à des propriétaires occupants de Chauriat, Mauzun, St-Dier, St-Julien, Vertaizon (x 4 dossiers) pour la prime Habiter Mieux ; 1 000 € à des habitants de Billom et d'Egliseneuve pour une adaptation au vieillissement ou au handicap. Toutes ces aides de Billom Communauté viennent en complément de celles allouées par l'ANAH.
- x Dans le cadre des **bourses « coup de pouce »** : 250 € à une jeune de Chauriat et 250 € à une jeune d'Esandeuil pour le permis de conduire qui feront pour la première, une action citoyenne à la bibliothèque de Billom et pour la deuxième à la mairie d'Esandeuil et 200 € à un jeune de Billom pour le BAFA et qui fera son action citoyenne à la mairie de sa commune.

Fait à Billom le 28 septembre 2021

Gérard Guillaume

Président



Billom Communauté
7, avenue Victor Cohalion
63160 BILLOM